

XIV^e ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

CITÉ DES CONGRES-**NANTES**

24-25 JUIN 2021

Tout-petits, jeunes enfants, ados, jeunes majeurs...

UN MÉTA-BESOIN DE SÉCURITÉ

La crise sans précédent que traverse notre monde bouleverse tous les repères et accroît nos vulnérabilités. En protection de l'enfance elle agit comme une loupe sur les faiblesses de notre dispositif mais renforce aussi la volonté d'agir plus efficacement des institutions et des professionnels.

C'est le moment où les besoins fondamentaux de l'enfant, et tout particulièrement le méta-besoin de sécurité (le besoin qui englobe tous les autres) pourraient réellement devenir la boussole de chacun et le lien fédérateur entre tous. De quoi parle-t-on ? Et comment faire ?

ASSISES PROPOSÉES SIMULTANÉMENT EN PRÉSENTIEL ET EN DISTANCIÉL

ORGANISÉES PAR L'ACTION SOCIALE
EN COLLABORATION AVEC L'ODAS



ORGANISÉES PAR L'ACTION SOCIALE
(EDITION - FORMATION - EVENEMENTS)
EN COLLABORATION AVEC L'ODAS



EN PARTENARIAT AVEC



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE LA JUSTICE



Les Assises Nationales de la Protection de l'Enfance sont reconnues au titre de la formation continue des magistrats professionnels

AVEC LE SOUTIEN DE



LE FIL ROUGE DES XIV^{ÈMES} ASSISES

La crise sans précédent que traverse notre monde, depuis l'émergence de la Covid-19, bouleverse encore plus tous les repères et accroît nos vulnérabilités. En protection de l'enfance elle a agi comme un catalyseur des besoins des enfants et des familles et comme une loupe sur les faiblesses de notre dispositif. Elle a aussi, ici et là, encouragé la créativité des acteurs, l'émergence de pratiques nouvelles, et favorisé, ponctuellement ou durablement, l'assouplissement de certains cadres.

► Quel impact de la crise sur les enfants et les familles ? Quel impact dans les organisations ? Quels enseignements peut-on en tirer de nature à faire évoluer les pratiques, à se projeter plus positivement dans l'avenir ? (Séquence n°1). Car, quel que soit le bilan des uns et des autres, cette crise a renforcé la volonté d'agir plus efficacement de l'ensemble des institutions et professionnels. C'est le moment où les besoins fondamentaux de l'enfant, et tout particulièrement le méta-besoin de sécurité (le besoin qui englobe tous les autres) pourraient réellement devenir la boussole de chacun, le lien fédérateur entre tous pour offrir aux enfants en situation de vulnérabilité de nouvelles perspectives. Cet ancrage sur les besoins fondamentaux pourrait au passage constituer un moteur pour redonner du "jus" à des professionnels toujours en quête de sens et de reconnaissance.

► Que sont les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance et le méta-besoin de sécurité ? (Séquence n° 2). Comment mieux les prendre en compte dans la pratique ? Quelles évolutions des cadres d'intervention et de coopération ? Quel besoin de sécurité pour les professionnels ? pour quelle prise de risques ? (Séquence n° 3). Avec quels outils et à partir de quelles expériences inspirantes ? (Séquence n°4 - Ateliers).

Voici le programme que nous sommes heureux de vous proposer pour cette 14^e édition des Assises après deux ans d'absence contrainte, et donc une ambition démultipliée de vous faire partager connaissances, repères et perspectives.

**NOUVEAUTÉ !
DES ASSISES
EN MODE HYBRIDE**

Cette 14^e édition des Assises est proposée en raison des contraintes sanitaires simultanément en présentiel et en distanciel. Ainsi, ceux qui ne peuvent se déplacer à Nantes pourront faire le choix d'assister à distance et en direct aux séances plénières et aux ateliers en se connectant grâce à des codes personnels à une plateforme prévue à cet effet (voir formules de participation et conditions d'inscription infra).

En séances plénières, un dispositif technique est prévu pour permettre autant que possible l'interactivité avec les participants notamment à distance (via l'application Slido). Ainsi tout au long du programme, sondages flash, nuages de mots, séances de questions par tchat seront organisés pour permettre au public d'interagir. En raison de contraintes techniques ce ne sera en revanche pas le cas en ateliers où seuls les participants présents pourront poser des questions, les participants à distance étant "simplement" spectateurs.

NB : Pour que cette interactivité avec le public en séances plénières soit possible et efficiente dans un programme dense, elle implique le respect scrupuleux du déroulé, des horaires et temps de parole prévus dans ce programme construit avec soin. L'attention du public et des intervenants est attirée sur ce point.

14 h 00

Mots de bienvenue et présentation du programme des Assises

14 h 15

17 h 15

SÉQUENCE 1

UN CATALYSEUR DES BESOINS DES ENFANTS ET DES FAMILLES

Synthèse des constats et enseignements des principaux et plus récents travaux d'étude sur l'impact de la crise sanitaire sur les enfants et les familles dans la durée (en matière d'isolement, de précarité, d'apprentissage, de santé physique et psychique, de vécu intrafamilial ou dans le placement...).

► **Agnès Gindt-Ducros**, directrice de l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance (ONPE).



Sondage du public présent et à distance via l'application Slido.

UN RÉFLECTEUR DES BESOINS DES PROFESSIONNELS ET DES ORGANISATIONS

Synthèse des enseignements des principaux travaux d'étude et d'enquête sur le fonctionnement des organisations et l'évolution des pratiques professionnelles durant cette crise : effets de la gestion de l'urgence sur les dynamiques de coopération et d'engagement, forces et faiblesses des nouvelles modalités de travail à distance, innovations issues de cette expérience.

► **Marie-Agnès Féret**, chargée d'études à l'ODAS.



Sondage du public présent et à distance via l'application Slido.

UN DÉCLENCHEUR POUR SE RECENTRER SUR LES BESOINS DE L'ENFANT ?

Synthèse des constats et enseignements des principaux et plus récents travaux d'étude sur l'impact de la crise sanitaire sur les enfants et les familles dans la durée (en matière d'isolement, de précarité, d'apprentissage, de santé physique et psychique, de vécu intrafamilial ou dans le placement...).

Retours d'expérience professionnelle et interpellations pour "l'après" avec :

► **Martine Balençon**, pédiatre-médecin légiste, expert près la Cour d'Appel de Rennes.

► **Yann Bouvier**, professeur d'histoire-géographie en lycée, parrain de Tirelires d'avenir, ancien mineur placé.

► **Thierry Couvert-Leroy**, délégué national Enfants et familles et Lutte contre les exclusions à la Croix-Rouge Française.



► **Paola Milani**, professeur de pédagogie générale et éducation familiale à l'université de Padova (Italie), créatrice du Programme P.I.P.P.I axé sur la mobilisation des ressources parentales.

Témoignages de :

- ▶ **Tidiane Boiro**, *personne concernée, vice-président de Repairs ! 95.*
- ▶ **Tony***, *lycéen, membre et bénévole de l'Adepape 21.*



Partage de réflexion : le provisoire qui dure peut-il demeurer la réponse la plus fréquente à l'enfant accompagné ?

- ▶ **Philippe Fabry**, *spécialiste de l'intervention sociale, formateur.*



Questions et témoignages du public présent et à distance par Tchat.

17 h 15

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE JOURNÉE



Une crise qui bouleverse tous les repères... proposition de réflexion altruiste

- ▶ **Delphine Horvilleur***, *rabbin, philosophe, auteure de plusieurs ouvrages dont "Vivre avec nos morts", Grasset, 2021.*

Fin de la première demi-journée vers 17h45

* En cours de sollicitation. En attente de réponse.

SÉANCE PLÉNIÈRE

VENDREDI
25 JUIN 2021

09 h 00

10 h 45

SÉQUENCE 2

MIEUX CONNAÎTRE LE MÉTA-BESOIN DE SÉCURITÉ ET LES BESOINS FONDAMENTAUX DES ENFANTS EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Contributions d'experts pour expliquer ce que sont les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance, ce qu'est le méta-besoin de sécurité, les dimensions qu'il recouvre (affective, relationnelle, physiologique, de santé et besoin de protection). Ce qui se joue selon les âges (1000 premiers jours, petite enfance, adolescence, jeunes majeurs) et les points de vigilance pour les adultes qui les entourent. Quelle place pour les liens d'attachement dans ces besoins ? Quelle interaction entre besoins, droits et intérêt supérieur de l'enfant ?

En introduction : présentation de la carte des 7 besoins fondamentaux de l'enfant, par :

- ▶ **Marie-Paule Martin-Blachais**, *responsable de la démarche de consensus sur "Les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance", auteure du rapport éponyme.*

Focus sur l'évaluation des besoins fondamentaux selon les âges : 1000 premiers jours, petits, ados, futurs majeurs, et clés de lecture approfondie du besoin de sécurité affective avec :

- ▶ **Priscille Gérardin**, *pédopsychiatre, responsable du Pôle enfant-adolescents du CHU de Rouen.*
- ▶ **Anne Raynaud**, *psychiatre spécialiste des liens d'attachement, directrice de l'Institut de la parentalité et présidente de la Fédération des praticiens de la parentalité.*
- ▶ **Alissa Denissova**, *personne concernée, ayant vécu en foyer, Coordinatrice de Repairs!44.*



Eclairage juridique : besoins fondamentaux, droits et intérêt supérieur de l'enfant, une interdépendance tout sauf conceptuelle qui doit être mieux comprise pour mieux agir.

- ▶ **Vanessa Sedletzki**, *consultante et formatrice internationale spécialiste des droits de l'enfant.*



Partage de réflexion : à quelles conditions la crise sanitaire pourrait-elle constituer un levier pour développer la prise en compte de l'intérêt de l'enfant avant tout autre ?

- ▶ **Eric Delemar**, *Défenseur des enfants, adjoint de la Défenseure des droits.*

10 h 45
12 h 30

SÉQUENCE 3

LA SÉCURITÉ DES UNS, LA PRISE DE RISQUE DES AUTRES ?

Bien que soucieux de mieux répondre aux besoins de l'enfant, les professionnels font aussi valoir que pour y parvenir, ils ont besoin de travailler dans un environnement sécurisé, stable, lisible, a fortiori dans la période de crise que nous traversons. Comment les organisations doivent-elles faire évoluer leurs approches managériales, process et cadres d'intervention pour allier souplesse et encouragement à l'initiative et pour allier cadre sécurisé et accompagnement dans la prise de risque? Présentation de deux initiatives développées durant la crise riches d'enseignements, et réaction et témoignages de deux autres professionnels inspirants.

- ▶ **Agathe Chasson**, *directrice du Foyer départemental de l'enfance de Savoie qui, confrontée à des cas Covid, a délocalisé équipes et enfants dans un gîte montagnard.*
- ▶ **Estelle Karchen**, *intervenante sociale en gendarmerie (agent du Conseil départemental de l'Hérault), formatrice sur les violences conjugales et la protection de l'enfance.*
- ▶ **Raphaël Primet**, *directeur d'établissement, ancien directeur d'une Mecs (ASE/PJJ) qui a organisé le confinement des salariés avec les enfants.*
- ▶ **Un magistrat (en cours).**



Questions et témoignages du public présent et à distance par Tchat.



Partage de réflexion : "Il y a souvent plus de risques à ne pas prendre de risque... le risque une opportunité plutôt qu'une menace".

► **Un(e) spécialiste de la prise de risques***
(En cours)

Séquence sous le regard humoristique de Jhon Rachid, videaste, youtubeur, ayant grandi en foyer, auteur de la BD "Comme on peut" (Ed. Michel Lafon).

12 h 30

CONCLUSION DES PLENIÈRES



► **Adrien Taquet, Secrétaire d'État en charge de l'enfance et des familles auprès du ministre des Solidarités et de la Santé.**

12 h 45

14 h 30

PAUSE DEJEUNER. Distribution de lunch box pour les participants en présentiel. Visite de l'espace exposition.

14 h 30

Reprise des travaux en ateliers

** En cours de sollicitation. En attente de réponse.*

LES ATELIERS

**VENDREDI
25 JUIN 2021**

14 h 30

16 h 45

SÉQUENCE 4

MIEUX RÉPONDRE AU MÉTA-BESOIN DE SÉCURITÉ :
Expériences et démarches innovantes, témoignages inspirants pour aller de l'avant.

Avertissement :

Participants en présentiel : vous devez choisir et indiquer dans le bulletin d'inscription joint à ce programme l'atelier - 1 parmi les 5 proposés - auquel vous souhaitez participer en présentiel. Toutefois, il vous est précisé qu'à l'issue des Assises vous pourrez visionner en Replay les autres ateliers auxquels vous n'aurez pas participé sur notre plateforme dédiée grâce à un lien personnel et sécurisé qui vous sera communiqué après les Assises.

Participants en distanciel: vous n'avez pas à choisir d'atelier puisqu'à distance vous pourrez assister à celui de votre choix et même en changer à tout moment puisque les 5 seront diffusés en direct sur la même plateforme dédiée, celle sur laquelle vous aurez également suivi les séances plénières grâce aux accès personnels et sécurisés qui vous auront été communiqués avant les Assises.

Attention, contrairement aux séances plénières, et en raison de contraintes techniques de limitation de flux, les ateliers ne proposeront pas d'interactivité avec les participants à distance. Si vous êtes à distance vous y assisterez en direct mais vous ne pourrez pas poser de questions.

Dans chaque atelier 2 ou 3 expériences ou démarches inspirantes pour consolider les pratiques, seront présentées.

Dans chaque atelier l'animateur sera épaulé par un ou deux grands témoins, anciens mineurs accueillis membres des associations Repairs et Adepace, parents, autres experts.

ATELIER 1

► **MIEUX COMPRENDRE LES LIENS D'ATTACHEMENT...**
...POUR MIEUX CONSTRUIRE LES PARCOURS

ATELIER 2

► **MIEUX APPRÉHENDER ET MIEUX ÉVALUER COMPÉTENCES ET CAPACITÉS PARENTALES ...**
...POUR MIEUX ADAPTER LES MESURES

ATELIER 3

► **MIEUX ASSOCIER LES JEUNES AUX DÉCISIONS QUI LES CONCERNENT...**
...POUR DAVANTAGE PRENDRE EN COMPTE LEUR INTERÊT AVANT TOUT AUTRE

ATELIER 4

► **MIEUX ACCOMPAGNER À L'AUTONOMIE ...**
...POUR CONSOLIDER LES INTERVENTIONS ANTÉRIEURES

ATELIER 5

► **MISER SUR LES COOPÉRATIONS ÉDUCATIVES...**
...POUR MIEUX PRÉVENIR LES SITUATIONS DE VULNÉRABILITÉ

16 h 45

CLÔTURE DES ASSISES

► **Eric Dupont-Moretti, Garde des Sceaux, ministre de la Justice***.



Selon les circonstances et les contraintes d'organisation liées au contexte sanitaire certaines contributions et allocutions sont susceptibles d'être proposées en video, duplex ou enregistrées.

* Accord de principe. Sous réserve de contraintes d'agenda.

MIEUX COMPRENDRE LES LIENS D'ATTACHEMENT POUR MIEUX CONSTRUIRE LES PARCOURS

ANIMATION : **Anne Raynaud**, psychiatre spécialiste des liens d'attachement, directrice de l'Institut de la parentalité et présidente de la Fédération des praticiens de la parentalité.

GRAND TÉMOINS : **Stéphanie Callet**, personne concernée, auteure de "Le jour où j'ai choisi ma famille" (Dunod, 2020). **Laurence Begon**, magistrate, coordinatrice de formation à l'École nationale de la Magistrature.



Familles d'accueil et figures d'attachement : l'approche volontariste du Département de la Gironde dans la prise en compte de la place singulière des accueillants familiaux et dans leur formation à la théorie de l'attachement.

- **Jeanne Clavel***, directrice Enfance Famille du Département de la Gironde.
- **Mme Hernandez***, assistante familiale.



Stabiliser les parcours, réduire les violences, impliquer les parents, en s'appuyant sur la théorie de l'attachement... l'expérience du Dispositif Itep de l'Audronnière, à Faverolles-sur-Cher: une démarche "à la québécoise".

- **Stéphane Ragueneau**, directeur du Ditep de l'Audronnière.



Évaluer les liens d'attachement pour identifier leur dimension sécuritaire : retour d'expérience et présentation d'outils d'évaluation à travers l'exemple des liens de fratrie.

- **Un intervenant de SOS Villages d'Enfants.**

MIEUX APPRÉHENDER ET MIEUX ÉVALUER COMPÉTENCES ET CAPACITÉS PARENTALES ... POUR MIEUX ADAPTER LES MESURES

ANIMATION : **Catherine Claveau-Milanetto**, formatrice, spécialiste de la protection de l'enfance et de l'évaluation dans le secteur médico-social.

GRAND TÉMOINS : **Marie-Paule Martin-Blachais**, responsable de la démarche de consensus sur "Les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance", auteure du rapport éponyme. **Deux parents**, porteurs de la recherche-action "Ressources des parents et de leur entourage en protection de l'enfance", sous la responsabilité de l'Université de Strasbourg*.



Présentation du nouveau "Cadre national de référence pour la qualification et l'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou risque de danger" de la Haute autorité de santé et articulation avec les différents référentiels utilisés.



Mieux évaluer les compétences parentales pour une meilleure prise en charge des enfants entre 0 et 2 ans : des outils opérationnels nés d'un travail collectif autour des besoins fondamentaux de l'enfant dans le service AEMO de la Sauvegarde de la Drôme.

- **Virginie Piponnier**, directrice du pôle milieu ouvert de la Sauvegarde 26 (Drôme).

MIEUX ASSOCIER LES JEUNES AUX DECISIONS QUI LES CONCERNENT...

...POUR DAVANTAGE PRENDRE EN COMPTE LEUR INTERÊT AVANT TOUT AUTRE

ANIMATION : Jean-Michel Beau, président de Repairs ! 44.

GRAND TÉMOINS : Melinda Ly, jeune bénévole à Repairs !95, membre du Collège de personnes concernées au sein du Conseil national de la lutte contre les exclusions, membre de la commission sur les CVS de la DGCS et de l'Ansa.



Philia : ou quand des jeunes et des professionnels de l'aide sociale à l'enfance réinventent ensemble les formations du travail social en vue de dépoussiérer les méthodes d'accompagnement. Une démarche collaborative européenne.

- Mohamed L'Houssni, directeur de Retis et des jeunes ayant participé à la démarche.



L'expérimentation sur la satisfaction des usagers menée par la DPJJ, qui a permis d'interroger les jeunes et leurs responsables légaux sur la qualité de l'intervention des établissements et services.

- Un intervenant de l'UEMO d'Auxerre, direction de la Protection judiciaire de la Jeunesse.



Mieux associer les jeunes, c'est aussi aider les professionnels à s'y employer. La mission singulière et les outils inspirants de la Conseillère technique "Qualité de vie de l'enfant" du département de Loir-et-Cher.

- Emeline Delaville, docteur en psychologie, conseillère technique Qualité de vie de l'enfant.



L'Espace National de Consultation des Jeunes (ENCJ) : plus de dix ans d'expérience de la participation chez SOS Villages d'Enfants.

MIEUX ACCOMPAGNER À L'AUTONOMIE

...POUR CONSOLIDER LES INTERVENTIONS ANTÉRIEURES

ANIMATION : Thierry Arnoux, formateur, coordonnateur pédagogique de l'École de la Protection de l'Enfance.

GRAND TÉMOIN : Hamza Bensatem, président de l'Adepape des Bouches-du-Rhône.



Les pieds sous la table ou la pair'aïdance in situ : des personnes ayant connu un parcours en protection de l'enfance s'invitent dans les lieux de placement (foyer ou familles d'accueil) pour écouter les jeunes de 16 à 21 ans, les conseiller, les rassurer sur la suite et l'entraide qui pourra leur être apportée par leurs pairs notamment.

- Léo Mathey, directeur de Repairs !75, co-fondateur de Repairs !.



L'approche globale d'accompagnement vers la majorité de la Touline (Apprentis d'Auteuil).

- Un intervenant Apprentis d'Auteuil, (en cours)



La Conférence Jeune Majeur "E Makua Ana" venue d'Hawaï (devenir adulte en hawaïen) : un cercle de personnes réunies autour d'un /d'une jeune pour préparer sa majorité. Un coordinateur indépendant soutient le jeune dans l'organisation du cercle de personnes choisi par le jeune et qui vont l'aider à établir un plan d'action pour une transition réussie vers la majorité.

■ **Idea Canevascini**, pour l'association *Question de Justice*, formatrice de coordinateurs de Conférences Jeune Majeur.

MISER SUR LES COOPÉRATIONS ÉDUCATIVES...

... POUR MIEUX PRÉVENIR *(en amont ou dans le cadre de la protection)*

ANIMATION : **Didier Lesueur**, directeur général de l'ODAS.

GRAND TÉMOINS : **Diodio Metro**, présidente de *Repairs! 95*.

Lise-Marie Schaffhauser, pôle innovation-recherche de l'Union des acteurs de parrainage de proximité (*Unapp*).



EXPERIENCE

Prévention spécialisée : des maraudes en temps de confinement qui ont permis d'aller à la rencontre de jeunes jusque là non repérés, et engendré de nouvelles coopérations entre acteurs. Enseignements à en tirer pour l'après.

■ **Un éducateur de l'Association Picarde d'Action Préventive (Apap)**



EXPERIENCE

Prévention et développement local : la Maison des Cimes ou le cercle vertueux d'un tiers-lieu dans un village de montagne qui accueille des familles vulnérables, reconstruit les liens et la vitalité du territoire.



EXPERIENCE

Family by family : le parrainage Parents-Parents ou la prévenance *made in Australia*

■ **Doris Cholet**, chargée d'études à l'Odas.



Le Trophée Sport Aventures : un exemple de coopérations éducatives et d'activités collectives en aval, dans le cadre de la Protection Judiciaire de la Jeunesse qui permettent de réinventer la relation éducative et aider les jeunes à rebondir.

* En cours de sollicitation - En attente

5

ATELIER

LE COMITÉ DE PILOTAGE DES ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Les 14^e Assises nationales de la protection de l'enfance sont organisées par l'Action Sociale (société d'édition, de formation et d'événementiel), en collaboration avec l'Odas

ET EN PARTENARIAT AVEC :

- le Département de Loire-Atlantique
- l'Assemblée des départements de France (ADF)
- l'Association des conseillers techniques de service social de l'Éducation nationale (Actessen)
- l'Association française des magistrats de la jeunesse et de la famille (AFMJF)
- l'Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des départements et des métropoles (Andass)
- le CNFPT, Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- le Comité national de liaison des acteurs de la prévention spécialisée (CNLAPS)
- la Convention nationale des associations de protection de l'enfant (Cnape)
- la Croix-Rouge française
- le Défenseur des Droits
- l'Association Nationale d'Interventions Sociales en Commissariat et Gendarmerie (ANISCG)
- la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (Fehap)
- la Fédération des praticiens de la parentalité
- la Ligue de l'enseignement
- le Ministère des Affaires sociales et de la santé (DGCS)
- le Ministère de la Justice (DPJJ)
- le Ministère de l'Éducation nationale (DGESCO)
- Nexem, organisation professionnelle des employeurs associatifs et des organismes privés non lucratifs du champ médico-social, social et sanitaire.

- l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance (ONPE)
- l'Organisation nationale des éducateurs spécialisés (Ones)
- Repairs ! 75, 95, 94, 44, 08...
- SOS Villages d'enfants
- le Syndicat national des médecins de PMI (SNMPMI)
- l'Union nationale des associations familiales (Unaf)
- l'Union nationale des acteurs de parrainage de proximité (Unapp)
- l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopss)

ET LE SOUTIEN DE :

- l'Agence des bonnes pratiques et initiatives locales (Apriles)
- l'Association A. Retis
- l'École de la Protection de l'Enfance
- Edile - Formation des élus
- Le réseau national de l'Economie Sociale et Solidaire (RENESS)



les 14^{es} Assises sont reconnues au titre de la formation continue des magistrats professionnels

PARTENAIRES MEDIAS :

- Le Journal des Acteurs Sociaux (JAS)
- Le Bulletin de la Protection de l'Enfance (BPE)

FORMULES DE PARTICIPATION

À lire impérativement au moment de votre inscription

I - UNE FORMULE HYBRIDE

Les 14^è Assises Nationales de la Protection de l'Enfance se tiendront à la Cité des Congrès de Nantes les 24 et 25 juin 2021.

En raison du contexte sanitaire nous savons déjà que les règles de rassemblement en vigueur à ce moment là, bien que desserrées, nous contraindront à réduire probablement de moitié la jauge maximale de participants autorisés en présentiel.

Pour permettre au plus grand nombre de participer à ces Assises après deux années d'absence, nous proposons donc une formule hybride, avec le choix pour le participant de participer en présentiel (sur site) ou en distanciel (en direct). Cette formule permettra en outre de garantir la tenue des Assises si une aggravation inattendue de la situation sanitaire cet été rendait malheureusement inévitable un déroulement en 100% digital.

Le participant devra choisir sa formule dès l'inscription (avec la possibilité d'en changer jusqu'au 21 mai 2021 sous conditions qu'il reste des places dans la formule demandée).

Nous vous demandons de lire attentivement le détail des deux formules avant de choisir celle qui vous convient dans le bulletin d'inscription. Car, malgré une formule à distance proposée en live, pour des raisons essentiellement techniques les deux formules de participation proposées ne peuvent être parfaitement identiques, principalement en ce qui concerne la participation aux ateliers (cf infra).

II – DETAIL DES DEUX FORMULES DE PARTICIPATION POSSIBLES

1 – LA PARTICIPATION EN PRESENTIEL :

► **Le participant qui choisit cette formule assiste à l'intégralité des Assises en présentiel :** séances plénières, ateliers, et animations dans le hall d'exposition.

► **Lors de son inscription il doit choisir 1 atelier sur les 5 proposés pour y assister. Il pourra par la suite visionner en replay les autres ateliers** auxquels il n'a pas participé sur une plateforme des Assises dédiée au digital qui proposera d'ailleurs d'autres contenus mis à disposition. Il recevra son identifiant et code strictement personnels d'accès à cette plateforme 72 heures après les Assises.

► **Lors de l'accueil à la Cité des Congrès l'organisation prendra toutes les mesures de précaution sanitaire requises par les autorités :** files d'attente organisées, prise de température à l'accueil, gel hydro-alcoolique à disposition, distanciation physique en salles. Un masque FFP2 sera également remis à chaque participant chaque jour.

► **Un déjeuner sous forme de lunch box, par mesure d'hygiène, lui sera remis le vendredi 25 juin** pour la pause déjeuner (attention pas de déjeuner fourni par l'organisation le jeudi 24/06).

► **Le participant inscrit en présentiel pourra changer de formule jusqu'au 21 mai 2021 minuit (voir conditions d'inscriptions infra).** Au-delà de cette date le changement de formule du présentiel vers le distanciel sera impossible (sauf si elle est imposée par l'organisation ou les autorités au vu de la situation sanitaire).

► De même, au-delà de cette date et quel que soit le motif l'annulation de l'inscription sera impossible et les frais d'inscription d'us puisque l'événement sera toujours disponible pendant un mois en replay sur la plateforme dédiée accessible grâce à l'identifiant et code personnel fournis par l'organisation.

RAPPEL DES HORAIRES – PARTICIPATION EN PRÉSENTIEL

JEUDI 24 JUIN APRÈS-MIDI – Séance plénière

Début des travaux : 14h00 - Fin des travaux : 17h45

VENDREDI 25 JUIN MATIN :

09h00 – 12h45 : Séance plénière

12h45 – 14h00 : pause déjeuner avec lunch box, visite de l'espace exposition (stands, animations, rencontres).

14h00– 16h45 : participation à l'atelier choisi lors de l'inscription

16h45 – 17h00 : Clôture des travaux

2 – LA PARTICIPATION EN DISTANCIEL :

Elle s'adresse à ceux qui ne pourraient pas assister aux Assises en présentiel soit du fait de la distance (compatriotes ultra-marins par exemple) soit pour un autre motif rendant difficile leur déplacement (personne à risque, maladie, problème de continuité de service par exemple), ou s'il ne reste pas de places en présentiel au moment de l'inscription du fait de la jauge réduite en présentiel.

► **Les Assises en distanciel seront proposées en live sur une plateforme des Assises dédiée au digital accessible en se connectant grâce à un identifiant et mot de passe strictement personnels que chaque participant inscrit en distanciel recevra une dizaine de jours avant les Assises.** Cette plateforme proposera d'ailleurs d'autres contenus en lien avec les Assises.

► Les horaires sont donc les mêmes que pour le participant en présentiel (voir supra).

► **En séances plénières, un dispositif technique est prévu pour permettre autant que possible l'interactivité avec les participants notamment à distance (via l'application Slido).** Ainsi tout au long du programme, sondages flash, nuages de mots, séances de questions par tchat seront organisés pour permettre au public d'interagir.

► **En ateliers, contrairement aux séances plénières, en raison de contraintes techniques de limitation de flux, il ne pourra pas y avoir d'interactivité avec les participants à distance.** Si le participant à distance pourra donc y assister en direct il ne pourra pas poser de questions.

► **Lors de l'inscription le participant à distance n'a pas à choisir d'atelier puisqu'à distance il pourra assister à celui de son choix** et même en changer à tout moment les 5 ateliers étant diffusés en direct sur la même plateforme dédiée des Assises à laquelle il sera connecté avec son identifiant et code personnels.

► **Le participant inscrit en distanciel pourra changer de formule jusqu'au 21 mai 2021 minuit** (voir conditions infra). Au-delà de cette date le changement de formule du distanciel vers le présentiel sera impossible (sauf si elle vous est proposée par l'organisateur en raison de places disponibles).

► De même, au-delà de cette date et quel que soit le motif l'annulation de l'inscription sera impossible et les frais d'inscription d'us puisque l'événement sera toujours disponible pendant un mois en replay sur la plateforme dédiée accessible grâce à l'identifiant et code personnel fournis par l'organisation.

CONDITIONS D'INSCRIPTION - CGV

À lire impérativement par le participant et la personne chargée de l'inscription

I-INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET RIB

L'organisateur des Assises est la SARL L'Action Sociale.

Siège social : 13 boulevard Saint-Michel, 75 005 Paris.

Numéro Siret : 420 743 346 000 25 RCS Paris - Code APE : 5 814 Z

Numéro d'agrément formation : 11753620475.

Relevé d'identité bancaire :

Organisme formation
référéncé



BNP PARIBAS		Relevé d'Identité Bancaire / IBAN		
L ACTION SOCIALE				
13 BOULEVARD SAINT MICHEL				
75005 PARIS				
BAN ⁽¹⁾ :	FR76 3000 4027 9000 0100 9956 348			
BIC ⁽²⁾ :	BNPA FR PP XXX			
RIB ⁽³⁾ :	Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB
	30004	02790	00010099563	48
	Agence de domiciliation BNPPARB PARIS ST ANDRE (01841)			
<small>¹⁾ International Bank Account Number</small>		<small>²⁾ Bank Identifier Code</small>		<small>³⁾ Relevé d'Identité Bancaire</small>

II - MONTANT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Tarif unitaire : 370 euros nets par inscription en présentiel comme en distanciel

Tarif réduit à partir de 5 inscriptions : 340 euros nets par inscription en présentiel comme en distanciel

Pourquoi un tarif unique pour 2 formules différentes ?

Dans le contexte incertain que nous traversons, et afin de faciliter sans tracas administratif de part et d'autre le basculement d'une formule de participation à une autre (soit par choix du participant jusqu'au 21 mai 2021 soit imposé par l'organisation au vue des circonstances sanitaires) nous proposons un tarif identique quelle que soit la formule (participation en présentiel ou en distanciel). (Exonération de la TVA selon l'Article 261 du Code général des impôts).

En outre ce tarif unique reflète dans un cas comme dans l'autres des surcoûts spécifiques comparables (surcoûts logistiques pour le présentiel (liés aux mesures d'hygiène) et surcoûts techniques pour le distanciel (plateforme à distance spécifique et dispositifs vidéos dédiés).

Nous espérons que les services employeurs des participants percevront positivement ce choix de souplesse de l'organisateur de l'événement qui dans un contexte difficile, et après avoir annulé les précédentes Assises, ne peut multiplier les sources de complexité.

► **L'Action Sociale, entité juridique est agréé organisme de Formation - N° 11753620475 et référéncé Datadock. Les Assises sont inscrites dans son offre de formation professionnelle continue et sont donc éligible à la prise en charge éventuelle par les OPCO.**

III - PROCESSUS D'INSCRIPTION



IMPORTANT

Les difficultés inhérentes à la situation actuelle pour les organisateurs de formation et d'événements conjuguées au caractère particulièrement chronophage des procédures exigées désormais par Chorus Pro ou par certains OPCO, nous conduisent à renforcer nos exigences lors de la procédure d'inscription.

- ▶ **Aucune inscription incomplète ne pourra être prise en compte.**
- ▶ **Tout bulletin d'inscription devra être intégralement rempli (à défaut il ne pourra être pris en compte) et validé par la personne habilitée à engager le financement de cette formation (voir infra).**
- ▶ **N'oubliez pas de préciser la formule choisie distanciel ou présentiel. Pour le présentiel, veillez à ne pas oublier de préciser le numéro d'atelier.**

Le bulletin d'inscription doit être renvoyé de préférence par mail à : assises@lejas.com ou par courrier à : L'Action Sociale, 13 boulevard Saint-Michel, 75 005 Paris. Le bulletin doit être accompagné du règlement des frais de participation par chèque ou virement à l'ordre de l'Action Sociale (par mail fournir copie du chèque ou du virement), ou, pour les administrations, d'une lettre valant commande.

IV- INFORMATIONS DE PAIEMENT

- ▶ **Pour les collectivités publiques :** les informations relatives à la facturation via Chorus Pro (service fait) doivent nous être communiquées autant que possible en même temps que les bulletins d'inscription ou à défaut dans les jours suivants sans relance de notre part. À défaut de la bonne réception de ces informations les inscriptions ne pourront être confirmées.
- ▶ **Pour les organismes privés ou associatifs et inscriptions personnelles :** le bulletin d'inscription devra être accompagné d'une preuve de paiement (copie du virement ou du chèque adressé par voie postale).
- ▶ **En cas de prise en charge par votre OPCO** nous vous demandons de privilégier l'avance en notre faveur (c'est à dire le règlement par vos soins de l'inscription auprès de nous, et le remboursement de votre OPCO en votre direction).

À titre exceptionnel nous pouvons accepter le règlement direct par votre OPCO mais dans ce cas il faut le spécifier lors de l'inscription (voir ci-dessous) et veiller à ce que votre OPCO précise lors du paiement le numéro de facture car ce n'est pas toujours le cas, ce qui engendre pour nos services de grandes difficultés pour identifier les paiements et des aller-retours chronophages entre nos services respectifs. Des exceptions pourront être accordées par nos services pour les toutes petites structures mais aucunement de manière automatique (nous consulter).

▶ CAS PARTICULIER

Les Assises nationales de la protection de l'Enfance sont reconnues au titre de la formation continue des magistrats professionnels. Pour les magistrats, la demande d'inscription doit être adressée directement à l'ENM, à la sous-direction de la Formation continue.

- ▶ **PRISE EN CHARGE DES ÉLUS :** La formation peut être prise en charge dans le cadre de notre partenariat avec Edile, organisme de formation des élus locaux agréé par décision du ministère de l'Intérieur du 24 juin 2014. Dans cette hypothèse votre bon de commande doit être libellé à l'attention d'Edile SAS : Saint-Martin de Fresnay, 14 170 L'Oudon, et adressé par mail au secrétariat des Assises : assises@lejas.com. Pour tout renseignement concernant l'inscription d'élus contactez le secrétariat des Assises : 01 53 10 24 10.

V - CHAQUE INSCRIPTION SERA CONFIRMÉE PAR MAIL AU SIGNATAIRE DE L'INSCRIPTION ET AU PARTICIPANT

À réception du bulletin d'inscription dûment rempli et du règlement (pour les associations et structures de droit privé) ou de la lettre de commande (pour les collectivités publiques) le participant et son service en charge de l'inscription recevront une confirmation d'inscription.

► 10 jours avant l'événement les participants en distanciel recevront leurs identifiants et codes strictement personnels d'accès à la plateforme des Assises dédiée pour se connecter le jour de l'événement et après.

► 72 heures après l'événement les participants en présentiel recevront leurs identifiants et codes strictement personnels d'accès à la plateforme des Assises dédiée pour visionner en replay les ateliers auxquels ils n'auront pas assisté et les autres contenus vidéo.

IMPORTANT : c'est un identifiant nominatif et un code personnel différent pour chaque personne qui seront adressés à chaque inscrit, donc valables pour une seule personne, attachés à un nom et valable sur une seule adresse IP. En cas de fraude les inscriptions de l'institution ne seront plus admises aux futures Assises de la protection de l'enfance et aux formations de l'École de la Protection de l'Enfance. **Le respect de ces règles est impératif car il en va de la pérennité des activités proposées par l'Action Sociale, société organisatrice des Assises, dans un contexte très complexe pour les organisateurs d'événements et de formation. Nous comptons sur votre compréhension et sur votre soutien.**

VI - EN CE QUI CONCERNE LES ATELIERS

► **Pour l'inscription en présentiel :** choisissez 1 atelier sur les 5 proposés pour y assister. Par la suite vous pourrez visionner en replay (jusqu'au 31 juillet 2021) les autres ateliers auxquels vous n'avez pas participé sur la plateforme des Assises dédiée au digital qui proposera d'ailleurs d'autres contenus mis à disposition. Vous recevrez votre identifiant et code strictement personnels d'accès à cette plateforme 72 heures après les Assises.

► **Pour l'inscription en distanciel :** vous n'avez pas besoin de choisir d'ateliers. Vous pourrez visionner avec votre identifiant et code strictement personnels les ateliers de votre choix en streaming la plateforme des Assises dédiée au digital qui proposera d'ailleurs d'autres contenus mis à disposition (jusqu'au 31 juillet 2021). Vous recevrez votre identifiant et code strictement personnels d'accès à cette plateforme 10 jours avant les Assises.

VII - À L'ISSUE DE L'ÉVÉNEMENT, les services en charge de l'inscription recevront une facture à payer ou acquittée selon les cas avec les attestations de présence (présentiel) ou certificats de réalisation (distanciel), ces derniers seront également adressés aux participants. Dans le cas de factures déposées sur Chorus, seules les attestations de présence ou certificats de réalisation seront adressés au service en charge de l'inscription.

VIII - CHANGEMENT DE FORMULES OU DEMANDES D'ANNULATIONS

ATTENTION : Aucun changement de formule ni aucune annulation ne sera prise par téléphone. Toutes demandes devront être faites par écrit soit par mail (assises@lejas.com) ou par courrier.

► Les participants pourront changer de formule de participation sans motif jusqu'au 21 mai 2021 minuit du présentiel vers le distanciel ou du distanciel vers le présentiel (sous réserve des places encore disponibles).

- ▶ Au-delà du 21 mai 2021 minuit, le changement de formule du présentiel vers le distanciel sera impossible, sauf s'il est imposé par l'organisateur ou les autorités publiques en raison de l'évolution de la situation sanitaire. Dans ce cas le changement de formule vous sera imposé et vous ne pourrez pas annuler votre inscription, au motif qu'elle ne vous convient pas, et les frais d'inscription resteront dus.
- ▶ Au-delà du 21 mai 2021 minuit, le changement de formule du distanciel vers le présentiel sera impossible, sauf si l'organisateur vous fait savoir par un message particulier qu'il reste des places et que vous pouvez encore changer de formule. Au-delà du 21 mai 2021 minuit, si vous avez changé d'avis sur votre formule mais qu'il est impossible de la changer, vous ne pourrez pas annuler votre inscription, au motif qu'elle ne vous convient pas, et les frais d'inscription resteront dus.
- ▶ Quel que soit le motif, au-delà du 21 mai 2021 minuit, l'annulation de l'inscription sera impossible et les frais d'inscription resteront dus puisque l'événement sera toujours disponible en replay à distance jusqu'au 31 juillet 2021 sur la plateforme des Assises dédiée au digital.
- ▶ Même si l'organisation, pour répondre à la demande de son public et de ses partenaires met tout en œuvre pour permettre que les Assises se tiennent les 24 et 25 juin (en formule hybride, voire exclusivement en digital si nécessaire), en cas d'impossibilité de les organiser même en distanciel (fermeture administrative, interdictions ou restrictions telles qu'elles empêchent même l'organisation en distanciel), les Assises seront reportées et les inscriptions enregistrées automatiquement reportées sur les nouvelles dates. Une fois communiquées ces nouvelles dates, les inscrits pourront confirmer ou non leurs inscriptions ou modifier les participants.

Enfin, notre équipe d'organisation a bien conscience du manque de souplesse dans nos modalités et conditions d'inscription, mais nous sommes certains que vous comprendrez que notre petite structure événementielle, dans un contexte difficile (après avoir annulé les précédentes Assises) et encore relativement incertain, ne peut se permettre de multiplier les sources de complexité. Si vous êtes attachés aux Assises de la protection de l'enfance, comme nous qui y mettons beaucoup de cœur et d'énergie, nous avons besoin de votre compréhension et de votre soutien.

BULLETIN D'INSCRIPTION

XIV^e ASSISES NATIONALES DE
LA PROTECTION DE L'ENFANCE
24 et 25 juin 2021

À remettre dès que possible à
votre service DRH-Formation
OU à la personne habilitée à
engager le financement de
cette formation.

Renvoyez ce bulletin
intégralement rempli
(à défaut l'inscription ne
pourra être prise en compte)
par mail à :

assises@lejas.com

Ou par courrier à :

L'Action Sociale - 13 boulevard
Saint-Michel, 75 005 Paris

Pour tout autre
renseignement :

L'Action Sociale –
Tel : 01 53 10 24 10

L'inscription sera confirmée par
mail au service formation et
au participant, si celui-ci a bien
indiqué son e-mail.



**TARIF UNIQUE
EN PRESENTIEL ET DISTANCIEL**
Normal : **370 €** nets l'inscription
Dégressif : **340 €** nets l'inscription
à partir de 5 inscriptions et plus.

PARTICIPANT : M. Mme (SVP écrire très lisiblement, notamment le nom et le mail en capitales)

Nom et prénom :

Organisme :

Service : Fonction :

Téléphone Portable :

Mail :

VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER AUX ASSISES :

EN PRÉSENTIEL (À LA CITE DES CONGRES DE NANTES)

Si présentiel : à quel atelier souhaitez-vous assister sur place ? Atelier N°

Les autres ateliers seront accessibles par la suite en replay avec l'identifiant et le code personnels qui vous seront adressés après les Assises.

EN DISTANCIEL (SUR LA PLATEFORME DES ASSISES DEDIEE)

Si distanciel : l'atelier n'a pas besoin d'être choisi à l'avance.

Vous aurez accès à tous les ateliers en live et en replay avec l'identifiant et le code personnels (différent pour chaque participant) qui vous seront adressés 10 jours avant les Assises.

SERVICE FORMATION OU PERSONNE HABILITÉE À ENGAGER LE FINANCEMENT:

Personne chargée du suivi de l'inscription :

Téléphone : E-mail :

SOUHAITEZ-VOUS RECEVOIR UNE CONVENTION DE FORMATION : OUI NON

ADRESSE DE FACTURATION :

Organisme:

Service :

Adresse:

Code postal/ville :

SERVICE FORMATION OU PERSONNE HABILITÉE À ENGAGER LE FINANCEMENT: MODE DE REGLEMENT

Structures associatives, privées ou inscriptions personnelles :

Chèque lors de l'inscription (fournir copie du chèque avec ce bulletin)

Virement lors de l'inscription (fournir preuve de virement avec ce bulletin)

À titre Exceptionnel*:

Règlement direct de l'inscription par votre OPCO : merci de préciser l'OPCO et l'échéance de règlement : ...

(* Même si nous acceptons ce règlement direct par votre OPCO, dans le contexte actuel nous serions très sensibles à ce que vous privilégiez plutôt le paiement par vos soins de l'inscription et que vous demandiez le remboursement à votre OPCO, plutôt que de confier le soin à votre OPCO de nous régler ultérieurement avec parfois des difficultés d'identification des paiements et aller-retours chronophages entre nos services).

Collectivités publiques :

Virement ou mandat administratif (service fait) uniquement pour les collectivités publiques

Facture à déposer sur chorus pro ? OUI NON Si oui merci de préciser ci-dessous :

SIRET : CODE SE (Service executant) :

Numéro d'engagement :

Et/ou Numéro de Bon de Commande :

À défaut : fournir lettre de commande avec ces informations ci-joint ou dans les plus brefs délais

Date, Signature + Cachet

INFORMATIONS PRATIQUES

DATES ET HORAIRES DES ASSISES

Les XIV^e Assises Nationales de la Protection de l'Enfance auront lieu les jeudi 24 et vendredi 25 juin 2021 à la Cité Internationale des Congrès de Nantes. Elles sont proposées en présentiel (formule la plus complète et agréable que nous vous invitons à privilégier) et en distanciel pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer.



LIEU DES ASSISES

Les Assises ont lieu au cœur de Nantes dans un cadre chaleureux et extrêmement confortable : à la Cité Internationale des Congrès : 5 rue de Valmy, Nantes.



ACCÈS

Située en centre-ville, face à la gare TGV (sortie Sud à 5 minutes à pied - traverser l'Érdre).

Parking 450 places de parking sur site.

Tramway : ligne 1 – station « Duchesse Anne – Château des Ducs de Bretagne », à une station de la gare TGV (sortie Nord).

Busway : ligne 4 – arrêt « Cité Internationale des Congrès ».



HÉBERGEMENT

Même si la ville de Nantes propose une importante offre d'hébergement, nous attirons votre attention sur l'importance de réserver votre chambre d'hôtel dès que possible, en raison de la période très chargée sur le plan touristique durant laquelle ont lieu les Assises.

RENSEIGNEMENTS :

www.nantes-tourisme.com/fr/guide-hebergement

Pensez également à Airbnb. Beaucoup de logements sur Nantes y sont proposés et le site fournit une facture pour votre remboursement.

RENSEIGNEMENTS :

Tél. : 01 53 10 24 10 (Maria LILLO)

Mail : assises@lejas.com

Web : www.assisesprotectionenfance.fr